

DÉPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04.74.02.00.44

PV du conseil municipal du mercredi, 31 mai 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD Adjoints, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Alexis POTHIER, Christelle VERNE.

Excusés :

Dominique MARTINS (a donné pouvoir à Alain DEQUEVAUVILLER),
Guillaume GAUTHIER (a donné pouvoir à Christine VIGNE),
Roland PICCETTO (a donné pouvoir à Bernard GROS),
Anaïs EISPESSE,

A été désigné secrétaire de séance : Alexis POTHIER

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h10.

1. Approbation du procès-verbal - séances du 3 mai 2023 :

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2. Délégation du Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 9 juin 2020 plusieurs délégations lui ont été attribuées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, afin de faciliter l'administration communale et permettent d'accélérer l'issue de nombreuses affaires.

Néanmoins il est à ce jour nécessaire d'élargir la délégation pour lui permettre d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Il est **DONNÉ DELEGATION à M le Maire** avec le vote ci-dessous :

Pour 12 : M. Fabien AUGAY, M. Alain DEQUEVAUVILLER, M. Bernard GROS, Mme Chantal JOMARD, M. Grégory PEGUY, M. Alexis POTHIER, Mme Christelle VERNE, Mme Christine VIGNE, Mme Myriam VOLAY, M. Guillaume GAUTHIER, M. Roland PICCETTO, M. Dominique MARTINS.

Contre 1 : M. Gilles DESCOMBES

Abstention 0 :

3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales programmée au 1^{er} janvier 2024 est adoptée pour Saint Nizier d'Azergues **à l'unanimité**.

Informations et questions diverses :

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe le Conseil Municipal de la demande de soutien formulée par la "Mission Locale", dans ses propositions au projet de loi en cours France Travail.
La commune soutient ces propositions.

➤ Christine VIGNE donne lecture de la convention de mise à disposition de la salle des associations. Cette convention sera à faire signer à toutes les associations avant utilisation, et la mise à disposition de cette salle plutôt qu'une autre sera privilégiée.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER fait part de sa rencontre avec le Groupe PLATTARD nouvel acquéreur de la scierie F. PROVVEDI. Le groupe PLATTARD pour projet le développement et l'extension du site, il emploi 600 personne à ce jour dont 60 à Saint Nizier d'Azergues

➤ Alain DEQUEVAUVILLER fait part d'une rencontre avec les clés du soleil et donne plusieurs informations sur le fonctionnement de celle-ci.

- 456 repas sont fabriqués par jour sur le site de Claveisolles
- 286 repas sont livrés dans les écoles de la Haute Azergues

➤ Alain DEQUEVAUVILLER fait part également du marché public et des choix faits pour le complexe scolaire, avec une répartition des travaux en 14 lots.

➤ Grégory PEGUY demande s'il est possible que le chemin entre le hameau de Pramenoux - Les Granges et la ferme GOYARD soit fauché

➤ Gilles DESCOMBES informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M Genin gestionnaire ONF et une personne gestionnaire PEFC. Aucune coupe de bois n'est envisagée cette année, une éclaircie sur les parcelles 2,3,4 sera programmée en 2024.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe le Conseil Municipal de la prochaine réunion " Diagnostic territoriales" avec Bureau d'études REALITES dans le cadre de la révision de la Carte Communale prévue le 20 juin à 9h.

A 21h45, Monsieur le Maire lève la séance, après avoir fixé la date du prochain conseil municipal au mercredi 5 Juillet 2023, à 20 heures